



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

métro

Question écrite n° 2748

Texte de la question

M. Frantz Taittinger attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le projet de prolongation de la ligne 13 B du métro vers le port de Gennevilliers (92). Pour de nombreux habitants du secteur Asnières/Gennevilliers/Colombes, cette prolongation apparaît comme une mesure nécessaire et indispensable au développement de la boucle nord des Hauts-de-Seine. De plus, cette prolongation aurait des conséquences plus que positives pour l'expansion économique de cette zone industrielle. Enfin, la ligne 13 du métro reste, selon la RATP, une des lignes du métro parisien les plus fréquentées. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si ce dossier prioritaire a des chances d'être traité dans de brefs délais.

Texte de la réponse

L'étude du prolongement de la branche de la ligne 13 du métro, qui a pour terminus « Gennevilliers-Gabriel-Péri », est en cours. L'intérêt de ce projet est, en particulier, d'ouvrir des perspectives de désenclavement pour le quartier du Luth et les quartiers nord d'Asnières, et, dans un second temps, d'améliorer la desserte du port de Gennevilliers. Dans la perspective de la constitution d'un réseau maillé de transports en commun en Petite Couronne, il conviendrait de conduire, parallèlement, la réalisation d'une rocade Gennevilliers-Nanterre et le prolongement de la ligne 13. Il s'avère donc nécessaire dans une perspective d'inscription de tels investissements au XIIe Plan que l'Etat soutiendra, de conduire sans délai les études relatives à l'insertion des nouvelles infrastructures correspondantes. Les services de l'Etat, le syndicat des transports parisiens (STP) et les entreprises de transports sont d'ores et déjà mobilisés sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Frantz Taittinger](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2748

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2838

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2519